



Commune de
LAVIGNY

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC**

Échafaudage Impact circulation Benne/autres engins

MAITRE D'OUVRAGE (propriétaire, architecte, gérance ou administration)

Coordonnées :	
Adresse :	
Téléphone :	

DATE DEBUT TRAVAUX

DATE FIN TRAVAUX

<input type="checkbox"/> sur route	<input type="checkbox"/> sur trottoir	<input type="checkbox"/> autre :
------------------------------------	---------------------------------------	--

EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC HORS PLACES DE PARC

Longueur :	
Largueur :	

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DÉPÔTS

--

TITULAIRE (REQUÉRANT)

Propriétaire(s) :	
Requérant(s) :	
Rue, N° :	
Parcelle N°:	

ENTREPRISE MANDATÉE

Coordonnées :	
Adresse :	
Téléphone :	

COORDONNÉES POUR LA FACTURATION

--

PIECES A FOURNIR

- Plan de situation
- Photo(s) de l'emplacement prévu

SIGNATURES ET ACCORDS

Lieu :

Date :

Le(s) requérant(s) :

Le(s) propriétaire(s) :

PPE : pour accord, signature du représentant (administrateur) :

Lieu :

Date :

Le représentant de la PPE :

DECISION MUNICIPALE

La Municipalité a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

TAXE COMMUNALE

Conformément au règlement communal sur les constructions, le coût de cette autorisation se monte à CHF 50.--.

Facture N° jointe au présent document.

Lavigny, le

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Bernard Rochat

Joëlle Berchier

Remarque : l'autorisation « à bien plaisir » accordée est valable et peut être retirée en cas de non-respect des règles ou une plainte justifiée du voisinage.